

PROCES-VERBAL
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 28 AVRIL 2016

L'an Deux Mille Seize, le vingt-huit avril, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire se sont rassemblés à la Salle des fêtes de Viennay sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Président,

Didier GAILLARD, Véronique GILBERT, Claude DIEUMEGARD, Véronique CORNUAULT, Christophe MORIN, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Jacques DIEUMEGARD, Nicolas GAMACHE, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU, Emmanuel ALLARD, Hervé DE TALHOUE-ROY, Patrick DEVAUD - Vice-présidents
Philippe ALBERT, Françoise BABIN, Françoise BELY, Patrice BERGEON, Nathalie BRESCIA, Philippe CHARON, Mickaël CHARTIER, Guillaume CLEMENT, Jean-Paul DUFOUR, David FEUFEU, Jean-Paul GARNIER, Jean-Marc GIRET, Jean-Claude GUERIN, Nicolas GUILLEMINOT, HERAULT Ludovic, JOLIVOT Lucien, LAMBERT Nicole, LHERMITTE Jean-François, Daniel LONGEARD, Daniel MALVAUD, Dominique MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU, Sybille MARY, Bernard MIMEAU, Jean-Michel MORIN, Thierry PARNAUDEAU, Thierry PASQUIER, Anne-Marie POINT, Fridoline REAUD, Martine RINSANT, Michel ROY, Danièle SOULARD, Ingrid VEILLON, Laurence VERDON - Conseillers

Délégués suppléants :

Chantal GOULET suppléante de Jean PILLOT
Eliane FAZILLEAU suppléante de Jean-Michel RENAULT

Pouvoirs :

Béatrice LARGEAU donne procuration à Laurence VERDON
Gilles BERTIN donne procuration à Daniel LONGEARD
Serge BOUTET donne procuration à Philippe ALBERT
Jean-Michel MENANT donne procuration à Michel ROY
Michel PELEGRIN donne procuration à Nicolas GAMACHE
Magaly PROUST donne procuration à Françoise BELY
Emmanuelle TORRE donne procuration à Didier GAILLARD

Absences excusées : VOY Didier, Catherine THIBAULT

Secrétaires de séance : Christophe MORIN & Jean-Yann MARTINEAU

SOMMAIRE

AFFAIRES GENERALES.....	3
1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE.....	3
2 - DEMISSION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT - INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE.....	3
3 - CLECT - MODIFICATION DE LA COMPOSITION	3
FINANCES	4
4 - CONTRATS D'ASSURANCES SMACL – APPROBATION D'AVENANTS.....	4
5 - FIN DE MISE A DISPOSITION DU LOGIS DE LA FORÊT DU RETAIL	4
ASSAINISSEMENT	5
6 - CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT SEPARATIF AVENUE ARISTIDE BRIAND A PARTHENAY – DEMANDES DE SUBVENTIONS	5
7 - PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE DOUX, REFFANNES, VIENNA Y ET AMAILLOUX AUX INVESTISSEMENTS EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT	5
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	6
8 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ADOPTION DE TARIF	6
9 - SAS LE MARCHE DE PARTHENAY – AIDE DE MINIMIS – APPROBATION D'UN AVENANT N°1	7
SCOLAIRE.....	7
10 - PROJETS PEDAGOGIQUES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EDUCATION ET LA CULTURE	7
SYSTEME D'INFORMATION.....	8
11 - PROJET DE MODERNISATION ET D'HARMONISATION DE LA GESTION DES SERVICES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, ENFANCE ET COMPLEXES AQUATIQUES – EXTENSION DE LA CARTE DE VIE QUOTIDIENNE – LOTS N°2 ET 3 – AVENANT N°1	8
COMMUNICATION.....	8
12 - RADIO GATINE – SUBVENTION 2016	8
13 - RADIO VAL D'OR – SUBVENTION 2016.....	9

CULTURE & PATRIMOINE	9
14 - ECOLE D'ARTS PLASTIQUES – TARIFS 2016-2017	9
15 - ECOLE DE MUSIQUE – TARIFS 2016-2017.....	10
16 - MANIFESTATION « RENC'ARTS » - DEMANDE DE SUBVENTION	10
QUESTIONS DIVERSES	12

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous, je laisse tout d'abord la parole à M. MORIN qui nous accueille ce soir.

M. C. MORIN : Bonsoir à ceux que je n'aurais pas vu. Je suis ravi de vous accueillir à Viennay pour ce Conseil communautaire. Je vais simplement vous souhaiter une bonne réunion et bien sûr, vous convier au traditionnel verre de l'amitié à l'issue de cette séance.

M. le Président : Merci beaucoup.

M. le Président énumère les absences et procurations et désigne les deux secrétaires de séance.

M. le Président : Auparavant, je voudrais que nous observions une minute de silence en mémoire de notre collègue Joël CHAUSSEY, décédé la semaine dernière. Je laisse la parole à M. ROY, son successeur à la mairie de Reffannes.

M. ROY : En effet, la semaine dernière, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Joël CHAUSSEY, que beaucoup d'entre nous connaissaient. Il a été maire de la commune de Reffannes pendant 25 ans et ensuite Président de la Communauté de communes du Pays Ménigoutais, puis Vice-président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. M. CHAUSSEY a œuvré toute sa vie pour la collectivité, en essayant d'être toujours le plus juste possible. Il a décidé de se retirer de la vie locale, il y deux ans, lors des dernières élections municipales. Nous espérons tous qu'il profiterait longuement de sa retraite. En octobre 2015, il a publié un premier livre sur l'histoire locale, une de ses passions, puisqu'il était également professeur d'histoire et il s'apprêtait à en sortir un deuxième sur la commune de Vautebis. Fervent collectionneur, il avait l'intention d'organiser une exposition de toutes ses cartes postales. Il avait donc encore beaucoup de projets et malheureusement, il a contracté une fâcheuse maladie, qui l'a emporté en 3 semaines. Lorsque nous l'avons appris, nous avons tenté d'en informer tout le monde. Beaucoup d'entre vous ont témoigné tout leur soutien à son épouse.

Je vous remercie de bien vouloir observer une minute de silence en l'honneur de Joël CHAUSSEY. Pardonnez-moi, je suis un peu ému parce qu'il a été mon maire et mon voisin mais il était surtout un grand ami.

Minute de silence

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

M. LE PRESIDENT donne lecture au Conseil communautaire des décisions qu'il a prises le mois précédent dans le cadre de ses délégations, et demande si celles-ci suscitent des questions.

2 - DEMISSION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT - INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

M. le Président : Madame Corinne MICHEL ayant démissionné du Conseil Municipal de la commune de Saurais, Madame Nicole ROUVREAU, nouvelle 1^{ère} adjointe, est appelée à la remplacer en tant que suppléante de Monsieur Louis-Marie GUERINEAU au sein du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de l'installation de Madame Nicole ROUVREAU en tant que conseillère communautaire suppléante de la commune de Saurais.

* Adopte à l'unanimité

3 - CLECT - MODIFICATION DE LA COMPOSITION

M. le Président : Vu la délibération de la commune de Saurais en date du 3 mars 2016 ;

Vu la délibération de la commune de Gourgé en date du 24 février 2016 ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la désignation de Mme Nicole ROUVREAU en tant que déléguée titulaire à la CLECT pour la commune de Saurais,
- d'approuver la désignation de Jean-Luc GIRARD en tant que délégué titulaire à la CLECT et Eliane BOINOT en tant que déléguée suppléante pour la commune de Gourgé,
- de fixer ainsi la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées conformément au tableau ci-joint.

* Adopte à l'unanimité

FINANCES

4 - CONTRATS D'ASSURANCES SMACL – APPROBATION D'AVENANTS

M. C. MORIN : La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a conclu ses contrats d'assurances (hors assurance statutaire) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après consultation des compagnies d'assurances, selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, SMACL Assurances s'est vue attribuer les lots suivants :

- Lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes » pour un montant global de 146 620,60 € TTC,
- Lot n° 3 « Flotte automobile et risques annexes » pour un montant global de 56 029,00 € TTC.

Afin de tenir compte du transfert de plusieurs compétences au CIAS de Parthenay-Gâtine à compter du 1^{er} janvier 2016 et de la mise à jour du parc automobile à assurer au 1^{er} janvier 2016, SMACL Assurances invite la collectivité à conclure des avenants « mise au point de marché », relatifs aux polices « Dommages aux biens 007 » et « Véhicules à moteur 004 ».

Il en résulte :

- une baisse de 3 595,75 € TTC (719,15 € TTC /an) pour la police « Dommages aux biens 007 » correspondant au lot « Dommages aux biens et risques annexes »,
- une hausse de 19 866,55 € TTC (3 973,31 € TTC/an) pour la police « Véhicules à moteur 004 », correspondant au lot « Flotte automobile et risques annexes ».

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la conclusion des avenants « mise au point de marché » aux polices d'assurance « Dommages aux biens 007 », et « Véhicules à moteur 004 »,
- d'autoriser le Président à signer lesdits avenants ainsi que tout document afférant à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

5 - FIN DE MISE A DISPOSITION DU LOGIS DE LA FORÊT DU RETAIL

M. C. MORIN : Par convention en date du 14 décembre 2011, la Commune du Retail a mis à disposition de la Communauté de communes Espace-Gâtine les biens nécessaires à l'aménagement d'un hébergement et d'une aire naturelle de camping au Logis de la Forêt du Retail, cadastrés section A, numéro 30 et 605.

Le projet d'aménagement d'un hébergement et d'une aire naturelle de camping au Logis de la Forêt du Retail revenant à la commune du Retail, il convient de mettre fin à la mise à disposition des biens précités, à compter du 1^{er} mai 2016.

Au jour de la fin de mise à disposition, les biens figurent à l'actif de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, comme suit :

- Immobilisation numéro 10S000, d'un montant de 11 708,84 €, au compte budgétaire 2031,
- Immobilisation numéro 13S009, d'un montant de 12 907,10 €, au compte budgétaire 21735.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'accepter la fin de mise à disposition des biens nécessaires à l'aménagement d'un hébergement et d'une aire naturelle de camping au Logis de la Forêt du Retail précités à compter du 1^{er} mai 2016,
- d'autoriser le Président à signer le procès-verbal correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

ASSAINISSEMENT

6 - CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT SEPARATIF AVENUE ARISTIDE BRIAND A PARTHENAY – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. J. DIEUMEGARD : Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, le service assainissement de la collectivité propose de réaliser la mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées de l'avenue Aristide Briand à Parthenay.

Le coût de cette opération est évalué à 288 648 € HT et se décompose comme suit :

- maîtrise d'œuvre interne (20 000 € HT),
- investigations complémentaires avant travaux (9 262,80 € HT)
- travaux sur réseau « eaux usées » (257 142,20 € HT),
- essais de réception (2 243 € HT).

Une demande de subvention peut être déposée auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60% du montant HT, soit 173 188,80 €, sous réserve de l'éligibilité des dépenses).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'opération de création d'un réseau d'assainissement séparatif avenue Aristide Briand à Parthenay,
- d'autoriser le Président à solliciter toutes aides financières possibles concernant cette opération, et notamment celle de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016, chapitre 23-2315,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

7 - PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE DOUX, REFFANNES, VIENNAY ET AMAILLOUX AUX INVESTISSEMENTS EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT

M. J. DIEUMEGARD : Vu la délibération en date du 3 septembre 2015, le Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine approuvant la définition de la compétence « Assainissement » et l'exercice en direct de cette compétence par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine sur les communes d'Adilly, Châtillon-Sur-Thouet, Fénéry, La Chapelle Bertrand, le Tallud, Parthenay, Pompaire, Amailloux, Doux, Gourgé, Reffannes et Viennay.

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 (sm-N°08/2015) portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine qui prend acte de l'exercice de la compétence « Assainissement » au titre des compétences optionnelles, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Jusqu'au 31 décembre 2015 les communes de Reffannes, Amailloux, Viennay et Doux ont exercé la compétence « Assainissement collectif ».

A compter du 1^{er} janvier 2016 les droits et obligations ainsi que les éléments d'actif et de passif sont transférés à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Les contrats en cours dans ce domaine de compétence sont transférés à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine y compris les contrats d'emprunts.

En accord avec les communes concernées, les résultats de clôture des budgets annexes « Assainissement » au 31 décembre 2015 seront conservés par les communes et intégrés dans leur budget principal. Il en va de même pour les restes à recouvrer et les restes à payer non parvenus au 31 décembre 2015.

Pour assurer les futurs investissements prévus sur les réseaux et installations présents sur les communes concernées, il est proposé de solliciter le versement d'une participation financière des communes comme suit :

- 20 000 € pour la commune d'Amailloux,
- 30 000 € pour la commune de Doux,
- 29 000 € pour la commune de Viennay,
- 20 000 € pour la commune de Reffannes.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les différentes modalités de transfert de la compétence « Assainissement collectif » pour les communes de Viennay, Doux, Reffannes et Amailloux.

* Adopte à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ADOPTION DE TARIF

M. GAILLARD : Dans le cadre des Fêtes de Pentecôte, les Industriels-forains sont autorisés à séjourner sur le site du marché de Bellevue sur l'espace qui leur est dévolu.

Cette autorisation est limitée dans le temps du 9 mai 2016, 10h00 au 18 mai 2016, 12h.

Etant entendu que la caravane désigne l'endroit utilisé habituellement pour dormir, il convient de fixer un tarif de redevance.

L'eau, l'électricité, les containers de poubelle sont compris dans le prix.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le tarif de 30 € par caravane,
- de dire que le tarif est applicable du 9 au 18 mai 2016 inclus,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

M. CHARON : En commission Développement Economique, nous avons arrêté le tarif de 50 € par caravane, pourquoi ce soir le tarif proposé est de 30 € ?

M. GAILLARD : Lors de la commission, nous avons parlé de 30 à 50 €.

M. CHARRON : J'ai le compte-rendu de la commission ici, et nous avons bien parlé de 50 €.

M. GAILLARD : Nous pouvons le débattre en Conseil communautaire, il n'y a pas de problème.

M. CHARON : 50 € par caravane pour l'eau, l'électricité et les poubelles sur une période de 10 jours, ce n'est pas très onéreux.

M. ROUVREAU : Je suis également favorable à ce tarif-là. Cela nous permettrait de compenser une partie de l'investissement que nous avons réalisé pour les travaux de sécurisation.

M. CHARON : D'autant plus que l'investissement est assez conséquent.

M. GAILLARD : 10-12 000 €.

M. CHARRON : C'est plus près des 20 000 €.

M. GAILLARD : Vous seriez tous d'accord pour appliquer le tarif de 50 € par caravane ?

Mme BELY : Quel a été réellement le tarif évoqué lors de la commission ?

M. GAILLARD : Lors de la commission nous avons proposé deux tarifs : 30 et 50 €. La commission a d'abord opté pour le tarif le plus élevé compte tenu des travaux que nous y réalisons. Après nous nous sommes dit que si nous propositions un tarif trop fort, nous aurions des difficultés à le percevoir.

M. MALVAUD : Avons-nous prévenu les forains que l'emplacement sera payant cette année ?

M. GAILLARD : Oui, évidemment.

9 - SAS LE MARCHÉ DE PARTHENAY – AIDE DE MINIMIS – APPROBATION D'UN AVENANT N°1

M. GAILLARD : Par convention De Minimis-SIEG en date du 27 octobre 2014, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a attribué une aide économique à la SAS Le Marché de Parthenay en contrepartie d'un engagement à réaliser des travaux d'amélioration fonctionnelle du marché au cadran bovin.

Les travaux étant supérieurs à l'estimation initiale d'environ 3 000 €, il convient de modifier, par avenant, la convention du 27 octobre 2014 augmentant l'aide maximale de 60 000 € à 63 000 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

M. GAILLARD : Ces travaux correspondent à la finalisation du bardage, apportant du confort tant aux animaux qu'aux acheteurs.

En 2014, nous avons demandé des devis pour ces travaux. Ils s'élevaient à environ 100 000 €, ce que nous trouvions trop élevé, donc nous n'avons pas donné suite. Les nouveaux devis sont moins élevés et c'est la SAS Le Marché de Parthenay qui réalisera l'investissement. C'est la raison pour laquelle que nous proposons d'augmenter l'aide économique.

SCOLAIRE

10 - PROJETS PEDAGOGIQUES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EDUCATION ET LA CULTURE

Mme GILBERT : Suivant l'avis favorable de la commission scolaire, réunie le 2 février 2016, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer les subventions suivantes aux coopératives scolaires et/ou aux associations de parents d'élèves pour les voyages et sorties scolaires organisés en 2016 :

Associations	Montant
Association Scolaire pour l'Education et la Culture (Ecole Elementaire de La Peyratte)	1 890 €
Association USEP Ecole Primaire St Aubin (Ecole Primaire St Aubin)	1 869 €
Association Azay USEP (Ecole Azay sur Thouet)	3 240 €
	6 999 €

- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016, chapitre 65 article 6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

SYSTEME D'INFORMATION

11 - PROJET DE MODERNISATION ET D'HARMONISATION DE LA GESTION DES SERVICES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, ENFANCE ET COMPLEXES AQUATIQUES – EXTENSION DE LA CARTE DE VIE QUOTIDIENNE – LOTS N°2 ET 3 – AVENANT N°1

M. ALLARD : Dans le cadre du projet de modernisation et d'harmonisation de la gestion des services scolaires, petite enfance, enfance et complexes aquatiques, les lots 2 et 3 du marché d'extension de la carte de vie quotidienne ont été confiés à l'entreprise ABELIUM par marché notifié le 29 décembre 2015.

L'entreprise ABELIUM ayant proposé une maintenance pour une durée d'un an dans son offre, et à défaut de mention expresse de la durée de maintenance dans le marché, il convient de modifier l'article n°15 « Acceptation du marché » de l'acte d'engagement, comme suit :

« Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

- lot 2 : « Solution logicielle Petite enfance » pour un montant de 34 315,00€ HT avec la maintenance de la 1^{ère} année,

- lot 3 : « Solution logicielle Centres de loisirs » pour un montant de 28 055,00€ HT avec la maintenance de la 1^{ère} année. » »

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'accepter l'avenant n°1 aux lots 2 et 3 à intervenir avec l'entreprise ABELIUM comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer lesdits avenants ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopte à l'unanimité

COMMUNICATION

12 - RADIO GATINE – SUBVENTION 2016

M. le Président : Dans le cadre de la promotion de l'activité du territoire, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine apporte son soutien financier aux actions de l'association Radio Gâtine. Une convention d'objectifs sur 3 ans, signée le 16 juillet 2014, détermine les engagements de l'association ainsi que les conditions de participation financière de la Communauté de communes. La subvention annuelle est versée de façon échelonnée, la moitié au mois d'avril et le solde au mois de septembre.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer une subvention de 27 000 € à l'association Radio Gâtine pour l'année 2016,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016 chapitre 65.6574,

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Hervé-Loïc BOUCHER et Ludovic HERAULT ne prennent pas part au vote.

* Adopte avec 58 voix pour et 3 voix contre

M. le Président : Dans la mesure où il y a eu une volonté de réduire les interventions de la collectivité auprès des associations de quelque nature qu'elles soient, l'association Radio Gâtine a fait l'objet d'une rencontre et nous avons arrêté qu'en 2016, nous ne lui verserions que 27 000 €, soit 10 % de moins que l'année dernière.

Nous avons identifié quatre défis dans notre projet de territoire à savoir : l'emploi, la jeunesse, l'accessibilité et l'identité. Si l'association ne répond qu'à un seul défi, la subvention diminue de 25 %, si elle répond à deux défis, elle diminue de 20%, si elle répond à trois défis, elle diminue de 15 % et si elle répond aux 4 défis, la subvention ne diminuera que de 10 %. L'association Radio Gâtine répondant aux 4 défis du projet de territoire, nous appliquons une baisse de 10 % sur le montant de 2015.

Mme BELY : Si l'association Radio Gâtine remplit les quatre conditions du Projet de territoire, je ne comprends pas pourquoi sa subvention diminuerait de 10 % ! Elle devrait être maintenue !

M. le Président : Toutes les associations ont fait l'objet d'une baisse de subvention alors qu'en 2015, la subvention versée à Radio Gâtine a été maintenue.

Pour l'année 2016, nous avons une visibilité plus claire des missions de chacune des associations et pour équilibrer le budget, nous devons diminuer les dépenses d'intervention auprès des associations.

Je rappelle également que les premiers concernés par les restrictions budgétaires sont les services de la collectivité. Il est donc logique et équitable que les intervenants partenaires de la collectivité fassent l'objet également de baisses. Les agents de la collectivité ne comprendraient pas que la rigueur budgétaire que nous leur imposons ne soit pas également appliquée aux partenaires. Nous serions dans l'impossibilité de le justifier auprès de ces agents qui travaillent et se dévouent pour assurer le service public.

Les critères seront bien évidemment à affiner et chaque vice-président va être en charge de cette réflexion. Ces critères ou défis, fixés dans le Projet de territoire que nous avons tous adopté en fin d'année dernière, sont les feuilles de route de notre intervention politique sur ce mandat.

M. ALBERT : La convention était signée pour trois ans. Est-ce que l'aide de 27 000 € sera maintenue pour les années futures ?

M. le Président : La convention ne précise pas de montant d'intervention, elle fixe simplement les obligations réciproques de chacun des intervenants.

13 - RADIO VAL D'OR – SUBVENTION 2016

M. le Président : Dans le cadre de la promotion de l'activité du territoire, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine apporte son soutien financier aux actions de l'association Radio Val d'Or.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer une subvention de 1 350 € à l'association Radio Val d'Or au titre de l'année 2016,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016 chapitre 65.6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte avec 58 voix pour et 3 voix contre

CULTURE & PATRIMOINE

14 - ECOLE D'ARTS PLASTIQUES – TARIFS 2016-2017

M. GILBERT : La nouvelle grille tarifaire de l'Ecole des Arts Plastiques maintient une distinction entre les usagers issus ou non de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Chaque catégorie fait l'objet d'une augmentation de 5 €, sauf la catégorie « scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi » pour laquelle une augmentation de 10 € est proposée, tout en préservant l'accessibilité de l'école aux familles avec un coût d'inscription de 70 €/an.

Un tarif est proposé pour la cuisson au four (destiné aux élèves pratiquant la sculpture) pouvant pallier au surcoût de consommation d'énergie (11,25 kw/ cuisson) compte tenu des usages.

Les réductions (non cumulables) sont maintenues pour les inscriptions multiples. L'inscription en cours d'année reste possible sans remise sur le coût annuel. Les modalités de règlement sont inchangées.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine, réunie le 5 avril 2016, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les tarifs 2016-2017 pour les enseignements dispensés par les professeurs d'arts plastiques tels que proposés dans le document ci-joint,
- de dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2016,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte avec 57 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre

15 - ECOLE DE MUSIQUE – TARIFS 2016-2017

M. GILBERT : Les tarifs proposés pour l'école de musique Georges-Migot, dès la rentrée de septembre 2016, comportent notamment :

- un droit forfaitaire dû à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en cas de démission,
- des réductions possibles (si plusieurs inscrits par famille, si pratiques multiples ou pratiques d'ensemble),
- les modalités de paiement en vigueur,
- une distinction entre les usagers issus ou non de la Communauté de communes.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine réunie le 5 avril 2016, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter la nouvelle grille tarifaire, ci-jointe, applicable à compter du 1^{er} septembre 2016.

* Adopte à l'unanimité

M. GILBERT : Je précise que les recettes de l'école de musique ont diminué l'année dernière parce que beaucoup d'élèves, domiciliés hors Communauté de communes avant la fusion de 2014, ont payé moins cher que les années précédentes du fait du regroupement des communes.

16 - MANIFESTATION « RENC' ARTS » - DEMANDE DE SUBVENTION

M. GILBERT : Constitué en 2014 lors de la création de la Communauté de Parthenay-Gâtine, le service Culture et Patrimoine rassemble cinq secteurs d'activité :

- Ecole de musique Georges-Migot,
- Ecole d'Arts Plastiques,
- Réseau des Médiathèques (Châtillon-sur-Thouet, Parthenay, Pompaire, Secondigny),
- Service Jeux (organisation du FLIP) et Ludothèque (jeux sur place et à emporter, temps d'animation),
- Animation du Patrimoine dont le label Pays d'art et d'histoire.

Dans le cadre de la politique de développement culturel de la Communauté de communes, le service Culture et Patrimoine propose une manifestation regroupant plusieurs types d'actions permettant de valoriser ses équipements, ses missions et de favoriser leur appropriation par les habitants du territoire.

Cette manifestation aurait lieu le samedi 11 juin 2016 (de 10h30 à 23h). Pour cette première, il est proposé d'investir le site du Château à Parthenay et les proches alentours.

En tant que porteur du projet, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine sollicite 1400 € d'aide financière auprès du Pays de Gâtine au titre du CRDD. Le budget prévisionnel de cette manifestation se compose donc comme suit :

Dépenses		Recettes	
Location de matériel (sonorisation, instrument)	1 050 €	Subvention région (CRDD)	1 400 €
Intervenants (animation de table ronde, prestation technique)	1 000 €		
Matériel technique de la Ville de Parthenay	1 500 €		
Fouritures d'activité pour ateliers	550 €	Autofinancement	3 245 €
Droits	45 €		
Frais de communication	500 €		
TOTAL	4 645 €	TOTAL	4 645 €

Vu l'avis favorable de la commission Culture et Patrimoine réunie le 5 avril 2016, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le projet « Renc' Art »,
- d'autoriser le Président à solliciter toutes subventions, notamment auprès du Pays de Gâtine, au titre du CRDD,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopte avec 57 voix pour et 4 abstentions

M. GILBERT : Nous avons demandé au service culturel de travailler dans la transversalité, pour faire découvrir l'ensemble de nos activités. Pour cette première édition, la manifestation aura lieu à Parthenay. Nous avons émis la possibilité de l'organiser à Secondigny mais après l'effondrement du mur de la bibliothèque, des complications logistiques ont été identifiées entraînant des coûts supplémentaires. En fonction du bilan 2016, l'animation se déplacera dans les autres communes, les années suivantes.

Vous serez libres d'assister aux animations que vous souhaitez, il y en a pour tous les goûts. Vous pourrez croiser l'ensemble de nos services lors de cette manifestation.

M. le Président : Cela répond aux questions que Mme PROUST avait posé sur cette manifestation. Y a-t-il d'autres interrogations ?

Mme MARY : Est-ce qu'il a été envisagé d'étendre ces rencontres aux associations du territoire qui proposent également des activités artistiques ?

M. GILBERT : Pour le moment, ne sont concernés que les établissements d'enseignement communautaire, mais nous pouvons y réfléchir pour l'année prochaine, d'autant plus que les relations que nous entretenons toute l'année avec l'ensemble des associations culturelles du territoire sont proches des dynamiques de projets mis en place.

M. ALLARD : Nous aurions dû prévoir d'organiser cette manifestation ailleurs que sur Parthenay.

M. GILBERT : Oui, mais comme je le disais précédemment, cela déclenchait des frais supplémentaires. Nous essaierons de le mettre en place pour l'année prochaine.

M. ALLARD : Mais nous aurons les mêmes problèmes budgétaires l'année prochaine !

M. GILBERT : Avec cette première édition, nous pourrons mieux anticiper celle de l'année prochaine.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Président : Je vais répondre aux questions que Mme PROUST avait posé par mail et que vous avez tous reçu également.

La première concernait la collectivité. Elle se demandait pourquoi nous ne procédions pas à une mise à disposition de M. GUINFFOLEAU pour l'animation de la soirée des trophées FLIP au lieu de passer par une convention de prestation de services. Comme vous le savez, nous ne pouvons procéder à une mise à disposition d'un agent sur une autre collectivité que lorsque l'activité reste dans le cadre de sa fonction. L'agent ne peut donc pas être mis à disposition de la Communauté de communes en qualité d'animateur, puisque ce n'est pas l'activité qu'il exerce au sein de la ville. En revanche, en tant qu'agent de la ville de Parthenay, nous lui avons donné l'autorisation, comme à d'autres, d'exercer des activités accessoires en tant qu'autoentrepreneur. Sa prestation donnait satisfaction précédemment et serait plus onéreuse par le biais d'une mise à disposition (3 600 €), que par une convention de prestation de services (2 400 €). Je précise que sa mission ne se limite pas à l'animation de la soirée. Il est également en charge de chercher des partenaires, de trouver des financements, d'organiser le buffet préparé par les artisans et commerçants locaux, d'assurer la coordination des relations avec l'équipe technique du Palais des Congrès, et avec les différents jurys présents à cette soirée.

La deuxième question concernait la prestation de gardiennage de la déchèterie. Je laisse le soin à M. GUERINEAU de répondre.

M. GUERINEAU : Le coût de cette prestation s'élève à 6 000 € TTC. Il faut savoir que depuis le début de l'année, nous avons de plus en plus de vandalisme et de menaces verbales envers les agents. Nous ne pouvons pas tolérer que des agents soient menacés pendant leur temps de service.

Certaines personnes pénétraient dans la déchèterie et s'emparaient de batteries ou de ferraille sans autorisation. Pour calmer ces comportements, il a été décidé avec l'accord de M. le Président, d'engager un gardien pour une durée d'un mois pendant les horaires d'ouverture. Il s'avère que depuis un mois, non seulement il n'y a plus de problème pendant la journée mais il n'y a plus de vandalisme non plus ni la nuit, ni les weekends. Le lundi matin, quand les agents embauchent, la déchèterie est propre, il n'y a pas besoin de fermer pour nettoyer les dégâts comme cela se produisait régulièrement. Un programme de mise en place de caméra de vidéosurveillance est en cours pour couvrir l'ensemble de la déchèterie et ainsi éviter ces problèmes de vandalisme.

M. le Président : Mme PROUST avait une autre question concernant la réalisation de petites trouses en bâche recyclée.

M. GUERINEAU : Ce sont des objets de communication pour inciter, informer et sensibiliser sur les problèmes d'environnement. Ces trouses sont réalisées par le CAT d'Aiffres à partir de bâches récupérées au Centre Technique Municipal de Parthenay. Nous les offrons aux élèves formés par le CPIE à la collecte, au tri, au recyclage des déchets et au compostage, pour leur montrer ce qu'il est possible de faire dans le cadre de récupération de matériau.

M. le Président : Ensuite, Mme PROUST se demandait également à quel titre nous sollicitons le Pays de Gâtine pour les Renc'arts. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, la subvention est demandée au titre du CRDD.

M. JOLIVOT : J'ai une question concernant la commande publique n°198, relative au transport et traitement des déchets d'amiante sur le site de la déchèterie de Parthenay. A quoi cela correspond-il ?

M. GUERINEAU : L'amiante est normalement un produit que nous n'avons pas le droit de collecter en déchèterie. Malheureusement nous ne pouvons pas toujours contrôler tout ce qui est déposé et parfois nous en récupérons. Nous sommes donc obligés de la faire évacuer dans des conditions spécifiques coûteuses.

M. MALVAUD : J'ai deux questions, une concernant le CIAS et une autre concernant les nouvelles méthodes de désherbage.

Concernant le CIAS, quelques habitants sont venus me voir parce qu'ils ne comprennent pas pourquoi depuis le 1^{er} janvier 2016, ils n'ont pas reçu les factures des interventions. De plus, beaucoup d'employés ne sont pas payés totalement, pour certains le manque s'élève à 2000 € depuis 4 mois. J'aimerais avoir des explications.

Mme CORNUAULT : La mise en place du CIAS est particulièrement lourde et équivaut quasiment à la création d'une petite Communauté de communes. Il faut vraiment comprendre que c'est un travail colossal pour les agents qui se voient attribuer des tâches supplémentaires aux tâches qu'ils avaient à effectuer précédemment. Nous

sommes bien conscients d'être en retard dans les facturations, cela a déjà été le cas en 2014, lorsque les anciennes communautés de communes ont fusionné. Cela se régularise.

Par ailleurs, les agents ont bien été payés pour les heures qu'ils ont effectuées mais avec deux jours de retard en janvier. Nous avons pensé que cela ne se reproduirait plus mais cela s'est répété en Février et encore en Mars. Nous avons pris des mesures pour que cela ne se renouvèle pas et pour permettre le paiement du salaire entre le 8 et le 10 du mois.

L'autre question concerne les indemnités kilométriques. Il faut savoir que le CIAS rassemble les agents de 6 structures différentes aux pratiques toutes aussi différentes. Du fait de la création du CIAS, nous avons été tenus de mettre en place des dispositions règlementaires pour lesquelles l'avis de la Sous-préfecture nous a été donné que très tardivement. Cela a été long, nous le déplorons et sommes tout à fait conscients que les agents ont été mis en difficulté par rapport à cette situation-là. Nous avons rencontré des agents des services extérieurs à Parthenay. Les mesures sont prises pour faire en sorte que ces désagréments ne se reproduisent pas, nous y travaillons et le CIAS y est très sensible.

M. MALVAUD : Et pour revenir sur la délibération que nous avons prise au mois de mars, qu'a fait le CIAS de la subvention de 100 000 € que nous lui avons versé ?

M. le Président : Nous avons procédé à une avance de trésorerie. Il est normal qu'une structure qui démarrait ait besoin de trésorerie et c'est la collectivité principale partenaire qui doit procéder à cette avance.

M. MALVAUD : Le problème c'est que des personnes me sollicitent et je n'ai pas de réponse à leur donner.

Mme CORNUAULT : Ce n'est pas un problème M. MALVAUD, vous venez me voir et je vous donnerai la réponse.

M. MALVAUD : Il faut que les gens viennent vous voir, cela sera encore plus simple.

M. le Président : Pour obtenir la réponse la plus précise possible, le mieux c'est de poser la question par écrit avant la séance.

M. MALVAUD : Seulement j'ai vu la personne aujourd'hui entre 12 et 14 heures...

M. le Président : Cela ne vous empêchait pas de nous envoyer un mail pour demander les renseignements, la réponse aurait été plus précise. Ce sont des sujets importants, le CIAS emploie 200 personnes et je ne voudrais pas que de fausses informations soient rapportées à l'extérieur. Les questions sont libres mais il faut laisser à l'interlocuteur le temps de pouvoir préparer une réponse précise et juste.

M. MALVAUD : La deuxième remarque c'est qu'aujourd'hui j'ai assisté à la présentation dans une commune de la Vienne d'un nouveau système de désherbage à vapeur. Nous aurons tous le même problème à partir de janvier 2017, concernant le désherbage de nos communes et je voulais savoir ce que vous aviez envisagé pour l'année prochaine concernant cette problématique.

M. ROUVREAU : C'est un système que nous pratiquons sur l'ancienne Communauté de communes de Parthenay. Ce sont également des machines qui ont été utilisées par le Département le long des rivières. Il faut savoir que ce système de désherbage à vapeur n'est pas nocif sauf qu'il assèche l'herbe en surface mais réchauffe la graine qui est dans le sol la faisant germer beaucoup plus vite. Ce système n'est pas vraiment idéal. Le mieux aujourd'hui serait de faire accepter aux usagers et aux citoyens que l'herbe peut aussi pousser. Mais nous pourrions effectivement organiser une réunion pour anticiper ce problème de désherbage, c'est tout à fait possible.

M. MALVAUD : Apparemment, c'est un travail difficile pendant deux à trois années et après il n'y a plus de problème. Nous pourrions organiser une démonstration pour réfléchir à ce que nous pourrions mettre en place dès l'année prochaine.

M. ROUVREAU : Nous parlons bien de désherbage d'allées et de bordures. Pour une surface plus importante, ce système n'est pas rentable...

M. MALVAUD : La démonstration ne s'est effectuée que sur des trottoirs ou des carrés de 20 cm à 1 m de largeur selon les options. Le coût de cette machine, remorque et accessoires compris, s'élève à 24 000 € maximum.

M. ROUVREAU : Nous pouvons proposer à un représentant de venir faire une démonstration sur un site en dehors de Parthenay, pourquoi pas à Aubigny et cela pourrait faire l'objet d'une discussion le même jour.

M. MALVAUD : Je vous accueillerai avec grand plaisir.

M. DIEUMEGARD : Certaines communes ont opté pour ce système depuis quelques années donc cela pourrait être intéressant de se rapprocher de ces communes pour voir ce qu'elles en pensent après plusieurs années d'utilisation. Leurs réponses seront plus fiables que ces démonstrations pas toujours probantes. Il y a effectivement une limite à tous ces systèmes, il faut étudier le problème sur l'avenir.

M. GAILLARD : Une commission environnement existe au sein de notre Communauté de communes et je pense que c'est à elle de travailler sur ce sujet. Il ne faut pas que ce Conseil communautaire se transforme en lieu commercial de démonstration, si vous voyez ce que je veux dire. Nous devons rester dans notre rôle de conseiller communautaire et valider des choses intéressantes. Cette problématique n'est pas inintéressante mais relève plus d'une commission que du Conseil communautaire.

M. MALVAUD : J'ai justement abordé le sujet pour que la commission puisse y réfléchir et y travailler.

M. JOLIVOT : La commune de Doux a prévu une démonstration de cette machine au cours du mois de mai et nous ne manquerons pas de vous y inviter. Effectivement nous ne sommes pas là pour faire de la publicité, mais le 1^{er} janvier 2017, nous n'aurons plus le choix alors mieux vaut prendre nos dispositions dès à présent.

M. le Président : Il n'y a pas d'autres questions ? Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 26 mai à l'IFFCAM et celui du mois de juin aura lieu à Ménigoute. Merci à toutes et à tous, je laisse maintenant la parole à M. le Maire.

M. C. MORIN : Je vous invite tous à prendre ensemble le verre de l'amitié.

Fin à 19 h 50.

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché du 2 mai 2016 au 16 mai 2016.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Les MEMBRES ;